



Section **FO**-DGFIP du Pas de Calais

**CDAS**



**FO : Le syndicat qui reste un syndicat**

## Compte rendu du Conseil Départemental d'Action Sociale du 31/03/2015

Le CDAS s'est tenu sous la présidence de la directrice du Pôle Pilotage et Ressources, Madame Andrée AMMIRATI. La CFTC a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame BAYART remplissant cette fonction pour l'Administration.

**FO Finances** a fait lecture de la déclaration liminaire suivante :

### DECLARATION LIMINAIRE

Mme la Présidente,

Le secrétariat général de l'action sociale se félicite de maintenir les crédits à hauteur de ceux des années précédentes et souligne les axes forts de sa politique d'action sociale.

Pourtant tout en affirmant cela, il décide de continuer à réduire les moyens humains et budgétaires alloués à notre action sociale.

Ainsi, en 2015, la réserve de précaution passe de 7% à 8%. Comme chacun sait que cette réserve n'est jamais levée, au final, c'est une baisse du budget de l'action sociale qui est actée.

Dans une période où les agents des ministères économiques et financiers subissent, au même titre que tous les salariés, les conséquences de la crise économique, avec en particulier une détérioration de leur pouvoir d'achat, **FO-Finances** considère que le projet de budget au titre de l'action sociale est loin de répondre à leurs attentes.

Pire, certaines mesures vont encore un peu plus aggraver la situation avec encore **15 suppressions** d'emplois à supporter cette année.

Dans ce contexte, comment continuer à œuvrer pour une action sociale de qualité ?

Le Pas-de-Calais n'a d'ailleurs pas été épargné, car force est de constater que depuis la suppression d'un poste, la délégation connaît de réelles difficultés pour absorber la charge de travail.

Dans un contexte de suppression d'emplois, de détérioration des conditions de travail, du blocage du point d'indice depuis septembre 2010, de diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, **FO-Finances rappelle l'importance d'une action sociale de qualité au plus près des agents actifs et retraités avec des moyens budgétaires et humains alloués en conséquence.**

## 1- Approbation du procès-verbal du CDAS du 16 octobre 2014

En l'absence de remarques, ce PV a été approuvé à l'unanimité.



Section **FO**-DGFIP du Pas de Calais

**CDAS**



## 2 et 3 - Compte rendu du CNAS du 15 décembre 2014 et orientations et objectifs ministériels 2015

### Revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant

Lors du Comité Technique Ministériel du 6 octobre 2014, les ministres avaient annoncé l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant, passant de 5 € à 6 € au 1<sup>er</sup> mars 2015.

**Commentaires FO** : A noter que la dernière revalorisation datait de 2008 !

La dématérialisation des titres restaurant est prévue pour 2016, une expérimentation devrait être mise en place au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2015.

### Gel du plafond d'harmonisation tarifaire

Le prix maximum d'un repas pris dans un restaurant conventionné ne peut excéder un plafond. Les plafonds d'harmonisation tarifaire seront maintenus en 2015 à hauteur de ceux de 2014, soit à 5.68€.

Pour le Pas-de-Calais, ne sont concernés par cette disposition que les restaurants conventionnés de Lens CH et Boulogne CH. Elle ne s'applique pas aux restaurants administratifs.

**Commentaires FO** : **FO-Finances** se félicite de cette mesure mais regrette qu'un tel plafond n'existe pas dans tous les restaurants notamment à St Omer et Montreuil où le prix du repas s'élève respectivement à 7.49€ et 6.03€.

L'administration s'est engagée à se rapprocher des associations en charge des restaurants, afin de réduire les coûts des repas en optimisant leur gestion.

Le sujet de la restauration sera le point central du prochain CDAS de juin.

### Crédits d'actions locales (ex BIL)

Nouvelle appellation et nouveau calcul pour le BIL !

Le nouveau calcul prend en compte l'évolution du nombre de bénéficiaires dans chaque département, avec une pondération de 60% de la dépense pour les prestations enfants, de 30% pour les prestations actifs et de 10% pour les prestations retraités.

Pour le Pas-de-Calais le Crédit d'action locale est de 86 940€ soit une augmentation de 4 140€ par rapport à l'année dernière.

**Commentaires FO** : **FO-Finances** regrette que cette augmentation soit financée, à budget constant, au détriment des CALs de 65 autres départements.

### Projet de budget de l'action sociale 2015

Le budget 2015 d'action sociale se veut un « axe fort » des ministres qui ont décidé de le maintenir au niveau de celui de 2014 soit 162.5 M€.

**FO-Finances** note que :

- La réserve de précaution augmente encore cette année passant de 7% à 8% ;
- Le tourisme social subit une réduction de 280 000€ sur sa subvention ;
- Les crédits « logement » quant à eux sont réduits de 1.7 M€.



Section **FO**-DGFIP du Pas de Calais

**CDAS**



De plus, une nouvelle fois, les services en charge de l'action sociale subiront **15 suppressions d'emplois** en 2015, en plus des 45 cumulées depuis 3 ans.

**Drôle de conception de « l'axe fort » !**

**Commentaires FO :** **FO-Finances** a vivement condamné ces 15 nouvelles suppressions d'emplois qui vont encore fragiliser les délégations départementales.

**Nous sommes bien loin de « l'axe fort » que mettent en avant les ministres !**

### **Modifications des prestations ALPAF en 2015**

De nouvelles mesures sont présentées pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain :

- L'augmentation des montants alloués au titre du prêt immobilier complémentaire ;
- L'ajustement du montant de l'aide à la propriété en fonction de l'évolution des taux d'intérêts ;
- La simplification des règles d'attribution du prêt pour l'équipement du logement.

Vous trouverez toutes les informations directement sur le site internet :

<http://www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/sites/alpaf/accueil.html>

### **Revalorisation des aides pécuniaires**

Le dispositif d'aide pécuniaire est un moyen d'intervention du service social à l'intention des agents en grandes difficultés financières.

Plusieurs perspectives d'amélioration ont été annoncées :

- Revalorisation du montant maximum de l'aide non remboursable et du prêt, à 3000 € par an et par agent ;
- Elargissement des critères permettant d'intervenir en prévention pour éviter ou limiter la dégradation des situations financières ou pour faire face à des dépenses indispensables et urgentes.

**Commentaires FO :** **FO-Finances** prend acte de ces évolutions qui vont dans le sens d'une amélioration au bénéfice des agents actifs et retraités confrontés à de grosses difficultés financières.

## **4 et 5 - Exécution du budget local 2014 et proposition pour les Crédits de l'Action Locale 2015**

### **Exécution du budget local 2014 :**

<b>Manifestations</b>	<b>Réalisation</b>
Arbre de Noël (dont 75% pour les chèques cadeaux)	64 331
Amitiés finances En faveur des agents en congés longue maladie	1 304
Journée information En faveur des nouveaux retraités	1 330
Actions Prévention et Solidarité (Psychologue et CESF)	6 100
Sorties en faveur des agents actifs et retraités (Nausicaa, PAIRI DAIZA et Baie de Somme)	6 334
Coin-repas	2 989
<b>TOTAL</b>	<b>82 388</b>

### proposition pour les Crédits de l'Action Locale (CAL) 2015

Manifestations	Réalisation
Arbre de Noël	65 160
Amitiés finances En faveur des agents en congés longue maladie	800
Journée information En faveur des nouveaux retraités	1 330
Actions Prévention et Solidarité (Psychologue et CESF)	7 000
Sorties en faveur des agents actifs et retraités (Forum des sciences et zoo de Lille, Giverny, Louvre-Lens, Mont Noir)	10 050
Coin-repas	2 600
<b>TOTAL</b>	<b>86 940</b>

Conscient du nombre croissant d'agents en difficulté, le montant alloué aux consultations psychologue et conseiller en économie sociale et familiale a été abondé.

### **Mise en place du CESU 6-12 ans à titre expérimental**

Cette nouvelle prestation est aujourd'hui déployée dans 3 régions (Ile de France, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais).

Peut bénéficier de ces tickets CESU, tout agent ou pensionné ayant des enfants âgés de 6 à 12 ans (6 ans à 11 ans inclus).

Ces tickets CESU peuvent être utilisés pour aider au financement :

- Garde au et hors du domicile ;
- Accompagnements des enfants sur le trajet domicile/école ;
- Soutien scolaire ou cours à domicile.

Ces tickets sont d'un montant annuel par enfant de 100€, 200€ ou 400€ selon le quotient familial. Ils sont majorés de 20% pour les familles monoparentales ou les agents ayant un enfant porteur de handicap.

Pour en bénéficier il suffit de remplir le formulaire de demande disponible sur la page : [www.chequedomicile.fr/client/MEF](http://www.chequedomicile.fr/client/MEF)

**Commentaires FO** : **FO-Finances** se satisfait de cette prestation qui répond à un besoin réel des agents.

### **Questions diverses**

Mise en place d'une « fiche satisfaction » :

Afin d'améliorer les sorties proposées, chaque participant pourra s'exprimer au moyen d'une « fiche de satisfaction ». Cette fiche, très synthétique, lui sera remise à la fin de la journée.

Spectacle de Noël : cirque de la générosité :

Cette année, les membres du CDAS vous proposent un spectacle de cirque pour tous les enfants des agents des finances du département :

**Le dimanche 15 novembre 2015**

**A 14H à LONGUENESSE**

Sous le chapiteau du **Cirque de la GENEROSITE** (7<sup>ème</sup> édition)

Afin de garantir l'accès de tous les agents concernés, il n'est pas trop tard pour retourner le questionnaire qui vous a été adressé par mél de la correspondante sociale le 16 février 2015.



La démarche est simple :

**un spectacle de qualité  
pour toutes les familles.**



**Les représentants F.O DGFIP62 :**

*Titulaires*

Yannig BOURGAIN, Delphine MORTELETTE et Jacques REGNIER

*Suppléants*

Gautier LEDOUX, Michaël MILLOT et Alexandre SALOME